

**Maître Philippe BARBIER - Avocat au Barreau de TOULON**

155 Avenue Vauban – 83000 TOULON

Tél. : 04.94.92.42.81.

Email : [contact@barbier-avocat.com](mailto:contact@barbier-avocat.com)

**Renseignements : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Sur la commune de **HYERES 83400** (Var), 10 Allée des Hélianthès, résidence « Côté PORT », bâtiment C – entrée A, **le lot de copropriété n°17**, savoir : **UN APPARTEMENT de 63,40 m<sup>2</sup>** avec terrasse, situé en rez-de-chaussée, avec les 113/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, figurant sur la parcelle d'assise de la copropriété cadastrée section DR n°278 pour 05 a 87ca et **UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT** cadastré section DR n°308 pour 17 ca.



**MISE A PRIX : 100.000 EUROS**

**N° cahier des conditions de vente : 22/00056**

**Heures de consultation au greffe : Tous les jours de 9 H à 11 H 30**

**Visite : assurée par la SAS DENJEAN-PIERRET VERNANGE ET ASSOCIES,**  
Huissiers de Justice à TOULON (Tél. : 04.94.20.94.34),

**LE LUNDI 6 MARS 2023 DE 14 H A 15 H – Rendez-vous sur place.**

---

L'adjudication aura lieu aux enchères publiques **LE JEUDI 23 MARS 2023 A 15 H,**  
à l'audience du Juge de l'Exécution du **Tribunal Judiciaire de TOULON,**  
Palais de Justice, Place Gabriel Péri – 83000 TOULON.

---

### **QUALITE DES PARTIES :**

Cette vente est poursuivie à la requête de la **société CREDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme au capital de 1.331.400.718,80 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°542 029 848, ayant son siège 182 Avenue de France – 75013 PARIS, agissant par son représentant légal domicilié de droit audit siège, créancier,

Ayant pour Avocat le susnommé **Maître Philippe BARBIER** du Barreau de TOULON.

## **DESIGNATION DES BIENS :**

Sur la commune de HYERES (Var - 83400) : dans un ensemble immobilier dénommé « Côté PORT » sis 10 Allée des Hélianthes, figurant sur la parcelle d'assise cadastrée section DR n°278 lieudit « 10 allée des Hélianthes » pour une contenance de 05 a 87 ca, le lot de copropriété n°17, savoir au rez-de-chaussée du bâtiment C, entrée A, un appartement de 63,40 m<sup>2</sup> portant le numéro dix-sept, de type 3, comprenant un hall, un séjour, une cuisine, WC, une salle de bains, deux chambres dont une avec placard, et terrasse, Et les 113/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Il est précisé que ledit bien est soumis au régime de la copropriété suite à un Etat Descriptif de Division et Règlement de Copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine SEGARD, Notaire, à LA GARDE le 30 décembre 2009, dont une copie authentique a été publiée auprès du Service de la Publicité Foncière de TOULON 2, le 29 janvier 2010 sous la référence volume 8304P04 2010 P n° 966.

Et un emplacement de stationnement cadastré section DR n°308 lieudit « 10 allée des Hélianthes » pour une contenance de 17 ca.

Il est précisé que cet emplacement de stationnement est compris dans le périmètre de l'Association Syndicale Libre dénommée « ASL COTE PORT » et que tout propriétaire d'un bien immobilier situé à l'intérieur du périmètre de ladite association foncière est membre de plein droit de l'association.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine SEGARD, Notaire, à LA GARDE le 5 novembre 2009, un acte de dépôt de pièces a été publié au Service de la Publicité Foncière de TOULON 2 le 3 décembre 2009 sous la référence volume 8304P04 2009 P n°10677.

## **MODE D'OCCUPATION :**

Au 18 juillet 2022, jour de l'établissement du procès-verbal descriptif par l'huissier, les lieux sont déclarés occupés par les propriétaires.

## **CHARGES ET TAXES :**

Au 18 juillet 2022, jour de l'établissement du procès-verbal descriptif par l'huissier, le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué.

Les provisions pour charges avec fonds de travaux loi ALUR sont déclarées être d'environ 338,43 euros par trimestre.

## **INFORMATION UTILE :**

Le Syndic est la société ROYAL IMMO, Les Espaluns III, Rue Bertholet – 83160 LA VALETTE-DU-VAR (Tél. : 04.94.27.88.70).

## **CONDITIONS POUR ENCHERIR :**

**1/ En cas de 1<sup>ère</sup> adjudication**, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 euros.

**2/ En cas de revente sur surenchère**, tout enchérisseur, s'il n'est créancier inscrit ou colicitant, devra remettre à son avocat, un chèque de banque, ou justifier avoir consigné à la CARPA, une somme correspondant au dixième du prix principal de la vente, objet de la surenchère, ou disposer d'une caution bancaire de même montant.

**3/ En cas de revente sur réitération des enchères**, les conditions ci-dessus (2) seront appliquées, le montant susvisé étant celui de la mise à prix.

**4/ Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2019**, l'enchérisseur doit remettre préalablement à son avocat l'attestation prévue à l'article R. 322-41-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

## **OBSERVATIONS :**

Au cas où la vente des biens ci-dessus désignés donnerait lieu à la perception de la T.V.A., cette taxe sera de convention expresse et dans tous les cas à la charge de l'adjudicataire, payable au même titre que les frais, en sus du prix d'adjudication qui s'entendra hors taxe.

## **ENCHERES ET MISE A PRIX :**

L'adjudication aura lieu à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULON, au Palais de Justice de ladite ville, Place Gabriel Péri – 83000 TOULON, le JEUDI 23 MARS 2023 À 15 H sur la mise à prix suivante : 100.000 EUROS - (CENT MILLE EUROS).

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'un des avocats du Barreau de TOULON qui ont seuls qualité pour enchérir, et, pour prendre communication du cahier des conditions de vente et notamment l'énoncé des conditions requises pour soutenir les enchères, s'adresser au Greffe du Tribunal où il est déposé.

**Signé : Me Philippe BARBIER, Avocat**